



Services Techniques
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/FL

DECISION N° 99/07

OBJET : souscription d'un contrat assurance d'une exposition d'oeuvres d'art (Noël NEZOT)

Le Député-Maire de la commune d'YERRES,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'exposition d'oeuvres d'art de Noël NEZOT, durant la période du 2 au 25 octobre 1998,

DECIDE

DE souscrire un contrat d'assurance (police n° 840199), selon la formule dite "clou à clou" auprès de la compagnie Nordstern assurances, par l'intermédiaire de la société de courtage "Collectivités Conseils" sise 141, avenue Salvador Allendé 79031 NIORT cedex 9,

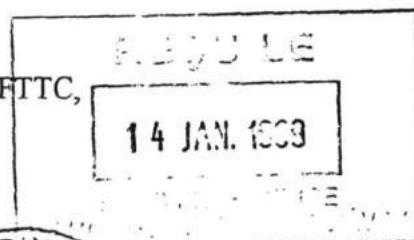
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits et engagés au budget de la commune, exercice 1998, fonction 3, sous fonction 341, nature 616,

DIT que la cotisation correspondante s'élève à hauteur de 1739,90 FTTC,

Fait à Yerres, le 4 janvier 1999

Le Député-Maire

Nicolas DEPLAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

